

COMPTE-RENDU du Comité de Pilotage

Site Natura 2000 n° FR7200663

« Vallée de la Nizonne »

13 décembre 2019

Salle des fêtes de Saint-Front-sur-Nizonne (24)

Personnes présentes :

- Philippe BROUSSE (Chambre d'Agriculture - 24)
- Monique BRUN (Charente-Nature)
- Vincent COQUILLAS (CRPF Nouvelle-Aquitaine)
- Maxime COSSON (CEN Nouvelle-Aquitaine)
- Tristan DELPEYROU (Technicien rivières BV Nizonne – SRB Dronne)
- Yann DUMAS (Fédération des Chasseurs de la Dordogne)
- François-Xavier DUPRESSOIR (Directeur – SRB Dronne)
- Patrick EPAUD (Nouveau Président du COPIL – Maire de Combiers - 16)
- Sébastien FOURNIER (CREN Poitou-Charentes)
- Michel GABORIT (Maire de Saint-Front-sur-Nizonne – 24)
- Jordane GAINET (Stagiaire PNR Périgord-Limousin - MAEC)
- Maylis GUINAUDEAU (DREAL Nouvelle Aquitaine)
- Louis JOUBERT (Fédération de Chasse – 24)
- Aurélie LAVAUD (DDT Charente)
- Alain LUCAS (Ancien Président du COPIL - Maire de Vendoire – 24, vice-président du SRB Dronne – Nizonne aval)
- Hugo MAILLOS (DDT Dordogne)
- Nolwenn QUERO (CEN Nouvelle-Aquitaine)
- Cécilia ROUAUD (Animatrice Natura 2000 Nizonne – PNR Périgord Limousin)
- Denis TESTUD (PPR 24)
- Bernard VAURIAC (Président du PNR Périgord-Limousin)
- Sylvain WAGNER (Conseil Départemental de Dordogne)

Étaient excusés :

- Madame la Sous-Préfète de Nontron
- Monsieur le Chef de l'Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine de la Charente
- Jean-Marcel BEAU (Président du SMCTOM de Ribérac – maire de la Jemaye-Ponteyraud)
- Richard DROUIN (Directeur Général de la Chambre d'Agriculture de Charente)
- Pierre GUEDON (Commune d'Edon – 16, vice-président du SRB Dronne – Nizonne amont)
- Anthony LE FOULER (Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique)
- Nolwenn PONS (Cistude Nature)
- Camille LEGRAND (Chargée de mission - territoire Isle Dronne - EPIDOR)

- David LENOIR (CNPFF – Centre Régional de la Propriété Forestière de Nouvelle Aquitaine)
- David SETAU (ONF Dordogne)
- Aurore PERRAULT (DREAL Nouvelle-Aquitaine)
- Max RAYMONDAUD (Mairie de Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier – 24)

Début de la séance à 10h15

INTRODUCTION PAR LA DDT DE DORDOGNE

M. MAILLOS remercie la commune de Saint-Front-sur-Nizonne d'accueillir le comité de pilotage (COFIL) cette année, ainsi que les personnes présentes d'être venues à cette réunion permettant de faire le bilan de l'animation écoulée sur le site Natura 2000 « Vallée de la Nizonne » en 2019.

Cette fin d'année était également le terme de la phase d'animation de 3 ans du site ainsi que de la présidence du COFIL. Une réunion du collège des élus a donc précédé ce COFIL, afin de désigner la nouvelle structure porteuse de l'animation et le nouveau Président de COFIL. Le Parc naturel régional Périgord-Limousin s'est porté candidat à sa succession pour l'animation du site. Par contre M. Lucas, n'a pas souhaité reconduire son mandat de Président. M. Epaud, Maire de Combiers, commune investie dans la préservation de son patrimoine naturel, signataire d'un contrat Natura 2000, s'est présenté à sa succession.

M. MAILLOS présente donc **M. Patrick EPAUD (Maire de Combiers), nouveau Président du Comité de Pilotage ainsi que le Parc naturel régional Périgord-Limousin animateur du site pour les 3 prochaines années.**

LE MOT DES PRESIDENTS

La parole est laissée à M. LUCAS qui refait un bref historique de la démarche Natura 2000 sur ce territoire. Il remercie les membres du COFIL de lui avoir fait confiance dans le rôle de Président ces dernières années. Il justifie son choix global de ne pas poursuivre dans ces missions d'élus et passe ainsi le relais à M. EPAUD.

M. EPAUD se présente auprès de l'assemblée. Il indique également qu'il a l'habitude de travailler avec l'animatrice du site depuis plusieurs années, sur des projets qui répondent aux objectifs de Natura 2000 sur sa commune (contrat Natura 2000, sentier des rives de la Nizonne, valorisation du Parc du Château,...).

La parole est ensuite donnée à l'animatrice.

PRESENTATION DE C. ROUAUD (cf. diaporama en annexe)

Mme ROUAUD se présente et remercie tous les présents, ainsi que M. le Maire de Saint-Front-sur-Nizonne pour la mise à disposition de la salle et l'organisation du pot d'accueil, avant de commencer la présentation de l'ordre du jour de ce COFIL.

Cette présentation commence par un rappel des enjeux du site (localisation, superficie, historique de l'animation, liste des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site) et des grands objectifs du document d'objectif. Rappel qui bénéficie aux nouveaux participants à cette réunion.

1 Bilan des actions depuis le dernier comité de pilotage

Mesures Agro-Environnementales

Bilan des engagements de la campagne 2019

Le bilan des engagements 2019 est présenté dans le diaporama.

Cette année, l'appel à projet régional pour la validation des PAEC 2019 a eu lieu en fin d'année 2018 avec une date limite de dépôt des projets au 20 novembre 2018.

Sans changements par rapport à 2018 (sauf pour les mesures systèmes, qui ne sont plus activées sur ce territoire, la mesure système Herbagère et Pastorale SHP étant ouverte sur la totalité du territoire du Parc, elle fait l'objet d'un autre PAEC), les 5 mesures proposées dans le PAEC 2019 et validées lors du COPIL étaient :

Couvert et/ou habitat visé	Code mesure	Descriptif de la mesure	Montant annuel
Prairies Permanentes ou Temporaires	AQ NIZO HE01 ou PC NIZO HE01	Gestion extensive des prairies Absence totale de fertilisation minérale et organique azoté	54,27 €/ha
	AQ NIZO HE08 ou PC NIZO HE06	Gestion des prairies remarquables par la fauche Absence totale de fertilisation minérale et organique Retard de fauche à compter du 21 juin Déprimage interdit, et respect d'un chargement moyen <1,4 UGB/ha pendant la période de pâturage autorisée.	231,23 €/ha
Prairies Permanentes	AQ NIZO HE07 ou PC NIZO HE03	Gestion des prairies remarquables par le pâturage extensif Absence totale de fertilisation minérale et organique Respect du chargement maximal moyen annuel à la parcelle de 1,2 UGB/ha	110,85 €/ha
	AQ NIZO HE03 ou PC NIZO HE04	Gestion extensive des prairies fleuries Présence d'au moins 4 plantes indicatrices parmi la liste de 20 précisées au niveau du territoire sur PP Liberté de moyen / Obligation de résultat	66,01 €/ha
Cultures	AQ NIZO HE05 ou PC NIZO HE05	Reconversion de terres arables Implantation d'un couvert herbacé à partir d'un mélange d'espèces (graminées et légumineuses)	304 €/ha

Pour rappel, les montants et les dates de ces mesures, ont été définis sur la base du cadrage national et lors de réunions avec des exploitants référents de la vallée de la Nizonne, déjà engagés en MAEC, en fin d'année 2014, pour déterminer les références locales en termes de gestion.

Afin de répondre à cet appel à projet 2019 pour le territoire de la Nizonne, des courriers d'information ont été transmis aux exploitations concernées fin octobre 2018, avec des fiches d'intentions à remplir et nous transmettre avant le 12 novembre.

Suite au retour des fiches, en prévision pour 2019, il y avait 5 dossiers potentiels en Dordogne et 2 en Charente. Par rapport aux dossiers d'animation en cours sur le site et qui nécessitaient d'associer des exploitants dans la gestion de prairies, 2 autres dossiers potentiels avaient été intégrés au prévisionnel en Dordogne et 1 en Charente. A noter qu'il n'y a avait aucune fin de contractualisation à reconduire en 2019. Le prévisionnel avait donc été calibré à 7 dossiers pour 82 ha et un montant pour 5 ans de 84694,80€ côté Dordogne et 3 dossiers, 12 ha et un montant pour 5 ans de 9810,40€ côté Charente.

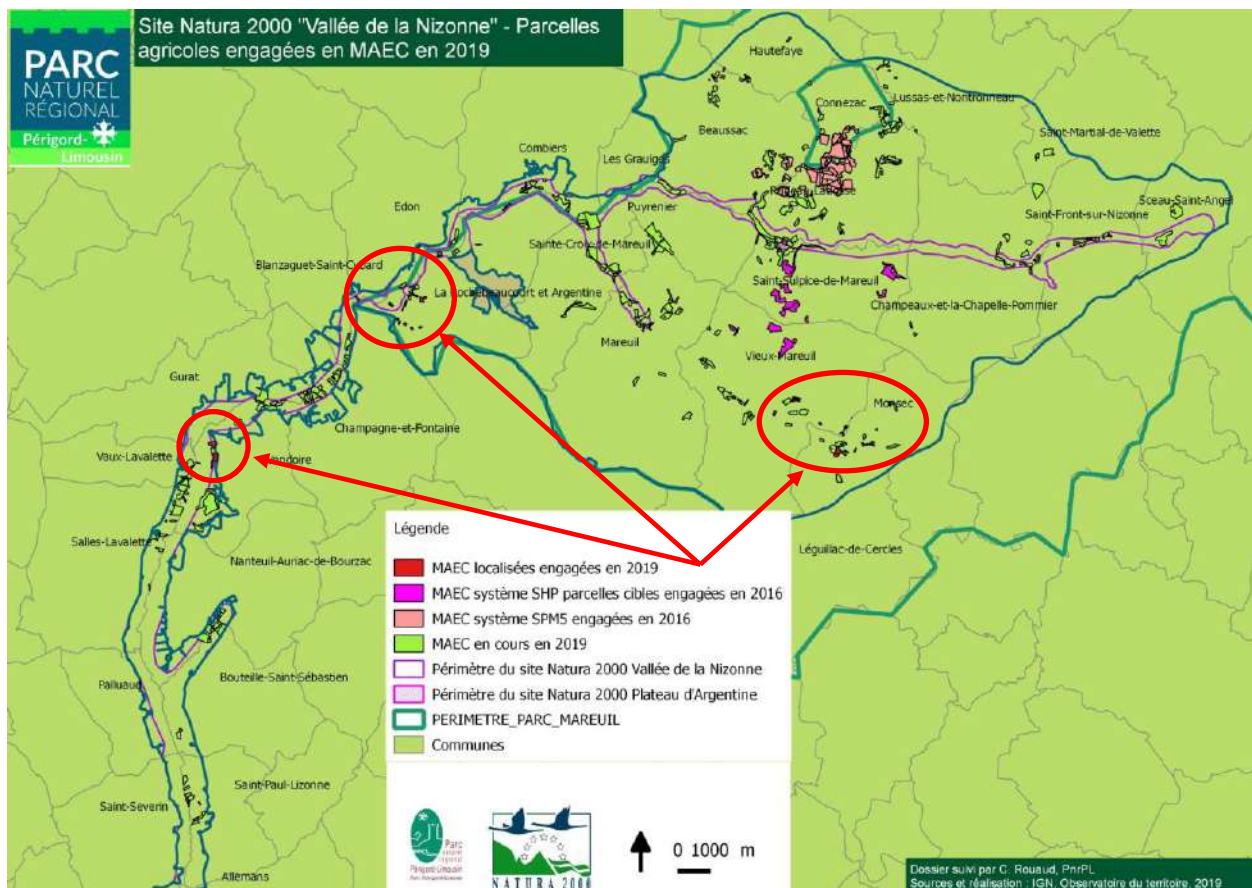
Après la prise de contact avec les exploitants, il s'avère que la majorité des demandes d'intention concernaient des surfaces non éligibles (en culture, hors territoire, en dessous du plancher minimum,...). **Au final, ce sont 3 contrats qui ont été engagés en 2019 (2 en Dordogne, dont 1 nouvelle exploitation et 1 en Charente, déjà engagée sur d'autres parcelles) pour une surface**

totale de 21,50 ha et un engagement comptable sur 5 ans de 29801€. Soit 23 % des surfaces prévisionnelles engagées et 32 % du montant prévisionnel sur 5 ans.

Sur les 21,50 ha qui ont été engagés cette année, la totalité correspond à **de nouvelles surfaces, le tout côté Dordogne**. Parmi ces surfaces, environ 30% sont dans le périmètre du site Natura 2000 (soit 6 ha), mais aucune ne correspondent à un habitat d'intérêt communautaire (selon la cartographie datant de 2001-2002). Environ 40 % sont des surfaces en herbe (soit environ 8 ha) et 60 % sont des cultures reconverties en herbe (12,48 ha) dont 60 % en zones humides. Enfin 8 % des surfaces engagées sont des prairies humides (1,61 ha).

Seules 2 mesures ont été engagées cette année. La **mesure la plus souscrite en nombre d'exploitation et en surfaces engagées** est la mesure de **reconversion de terres arables** (AQ-NIZO-HE05) avec les 3 exploitations engagées (2 en Dordogne et une en Charente) pour un peu plus de 13 ha (soit environ 60 % des surfaces engagées). La deuxième mesure engagée est la mesure de retard de fauche (AQ-NIZO-HE08) avec 2 exploitations sur 3 (1 en Dordogne et 1 en Charente), pour environ 8 ha (soit environ 40 % des surfaces engagées).

La géographie des engagements se situe **essentiellement dans les deux tiers amont du bassin versant**, avec 2 exploitations sur les 3 qui profitent de l'évolution du territoire d'éligibilité depuis le nouveau programme 2015, élargi au bassin versant de la Nizonne amont.



Actuellement, il y a donc **1033,5 ha en cours d'engagement pour 43 exploitations engagées** sur le territoire d'éligibilité au MAEC du site Natura 2000. Soit environ comme l'année dernière, 16 % de la SAU du site Natura 2000 et 11 % de la SAU du PAEC en cours d'engagement, à notre connaissance (chiffres soumis à modification suite à l'instruction par les services de l'état (DDT), sachant que ces informations ne sont pas toujours remontées à l'animatrice).

Le contrôle des dossiers 2016 par l'ASP et l'instruction des dossiers de 2017 et 2018 par la DDT, qui ont eu lieu cette année, a d'ailleurs nécessité quelques échanges.

Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) – Campagne 2020

Un nouvel appel à projet régional pour la validation des PAEC 2020 a été lancé le **11 décembre 2019** avec un dépôt des projets au **13 janvier 2020**.

Les **contrats** datant de **2015**, qui devraient être renouvelés en 2020, seront **prolongés d'un an**, si les exploitants le souhaitent. Par contre ils ne pourront pas sur ces mêmes parcelles, basculer vers un nouveau contrat de 5 ans et les surfaces concernées par cette prolongation ne seront pas comptabilisées dans le PAEC 2020.

Cette **reconduction** sera **automatique**, à l'**exception** des mesures intégrant certains TO dont : **LINEA 01 (haies) + COUVERT 06 + OUVERT 01 02**, dont l'**engagement s'arrête** pour les parcelles concernées, ou dans le cas de **changement foncier** ou de **changement de n° pacage récent**. Dans ces 3 cas, un **nouveau contrat de 5 ans**, avec une autre mesure ouverte dans le PAEC 2020 peut alors être souscrit sur ces parcelles et intégré dans la programmation du PAEC 2020.

Les **mesures localisées** proposées restent les **mêmes qu'en 2018 et 2019 ainsi que le territoire**. Ces **mesures validées par les membres du COPIL**, seront donc les **mêmes en 2020**.

Les courriers d'information ont été transmis aux exploitations concernées **mi-décembre**, avec les fiches d'intentions à remplir et nous transmettre pour le **9 janvier 2020**. **Deux envois différents** ont eu lieu : un courrier d'information à destination des exploitations concernées par des dossiers de 2015 à reconduire de + 1 an (ou pas) et un courrier d'information général pour d'éventuels nouveaux contractants. Ces envois ont été complétés par **la diffusion d'un communiqué dans la presse locale, accompagné de relances téléphoniques individuelles afin de calibrer le prévisionnel 2020**.

Suite au retour des fiches, en prévision pour 2020, d'ores et déjà nous pouvons prévoir 5 dossiers potentiels en Dordogne et 4 en Charente. **Soit un prévisionnel estimé à environ 9 exploitations pour 105 ha et un montant de 96 118,75 € sur 5 ans (soit 5 exploitations pour 75 ha et 55014,65 € sur 5 ans côté Dordogne et 4 exploitations pour 30 ha et un montant de 41104,10 € sur 5 ans côté Charente).**

Les premiers rendez-vous pour monter les dossiers et rédiger les diagnostics devraient commencer en février/mars 2020, car un certain nombre d'exploitants déclarent leurs surfaces et leurs engagements sur télépac à partir du mois d'avril, avant la date limite arrêtée généralement au 15 mai.

Information sur l'expérimentation PSE 2019-2021

Dans le cadre de leur 11ème programme, les Agences de l'Eau expérimentent de nouveaux outils de **Paiement pour Services Environnementaux (PSE)** afin de reconnaître les efforts des agriculteurs lorsque leurs pratiques contribuent directement à l'environnement, au-delà de la réglementation.

Dans ce cadre, **l'Agence de l'Eau Adour-Garonne** propose d'expérimenter une nouvelle forme de soutien à l'agriculture basée sur la reconnaissance des services qu'elle rend à la société en matière de protection de l'eau et de la biodiversité. Ce dispositif est testé sur plusieurs territoires à enjeux eau et biodiversité sur bassin Adour-Garonne, dont une partie des **bassins versants de la Haute-Dronne et de la Nizonne /Lizonne** (cf carte dans le diaporama). Ces 2 territoires ont été choisis notamment car il y avait déjà une **animation territoriale historique**, ce qui permet à l'Agence de déployer plus rapidement cette expérimentation en s'appuyant sur le relais des animateurs de territoire (dans ce cas les animateurs Natura 2000 Haute-Dronne et Nizonne et CATZH du Parc).

Ce dispositif a été **élaboré par SOLAGRO**, en concertation avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

La formalisation du dispositif est prévue via un **contrat de 3 ans s'il est engagé en 2019**.

Le paiement engage **toute la SAU de l'exploitation**.

Le montant du PSE est au prorata de **la note obtenue lors de l'audit**. Cette note sur 30 est calculée sur la base de **trois indicateurs** :

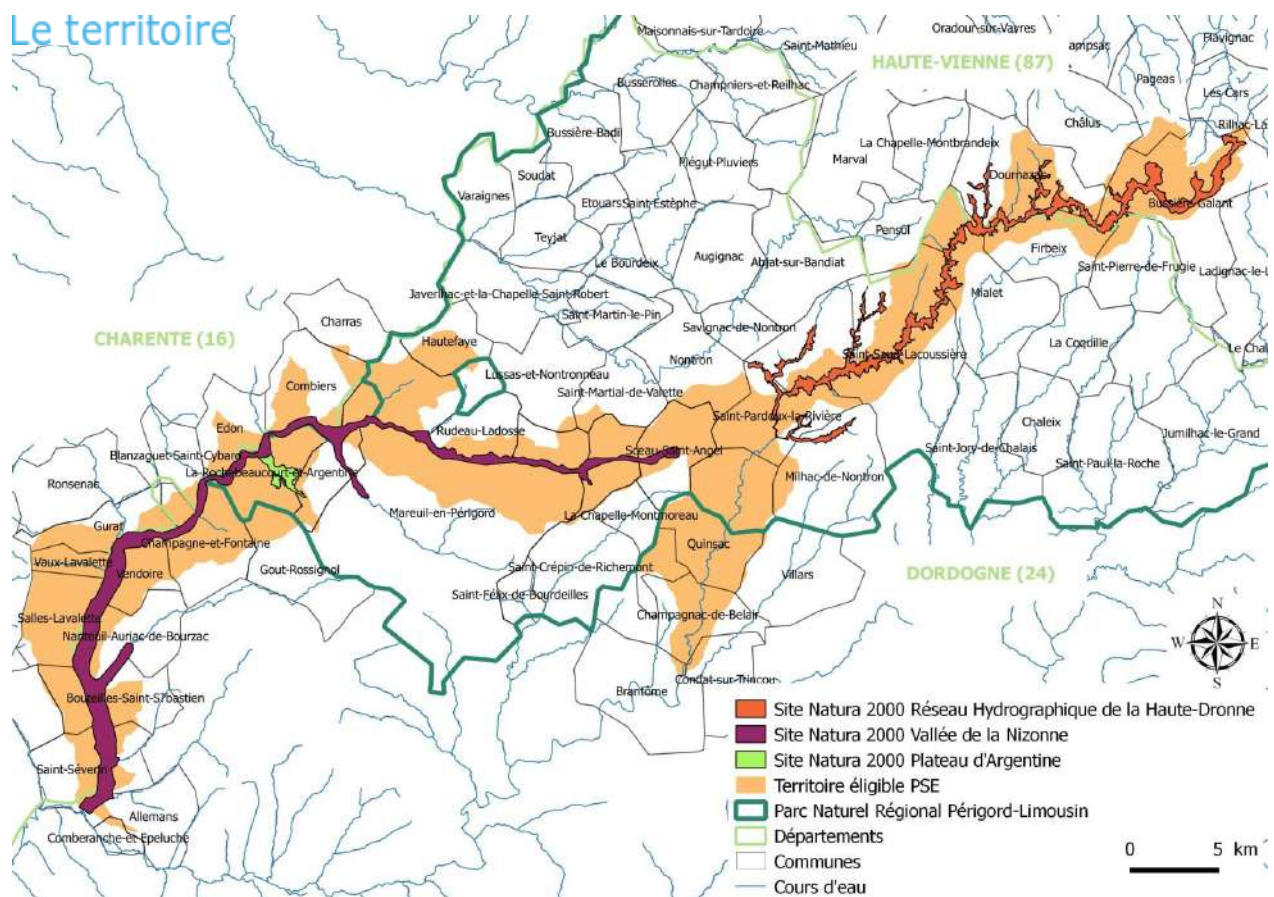
- **Indicateur 1** : la présence de prairies, la diversité de cultures et les couverts végétaux (assolement)
- **Indicateur 2** : l'extensification des pratiques agricoles (IFT des cultures, fertilisation minérale azotée des prairies)
- **Indicateur 3** : la présence d'infrastructures agroécologiques (haies, lisière de bois, prairies humides, ...).

Les points acquis sur les 3 indicateurs sont sommés **avec une note maximum de 30 points**. Cette note est ensuite multipliée par 5 € et le nombre total d'hectares de la SAU, cela donne alors le montant attribuable par année (note x 5 € x nombre d'ha = montant PSE/année).

Pour rendre compte d'un niveau de service environnemental suffisant, un **score minimum de 16 points sur 30** pour les 3 indicateurs est nécessaire pour bénéficier du PSE. Le montant annuel par exploitation est plafonné à 6 666 € (hors GAEC) du fait de la règle des minimis. Ce qui fait un maximum d'environ 20 000 € / exploitation pour 3 ans.

Pour être **éligible** à cette expérimentation, il faut :

- Avoir un minimum **50 % de sa SAU sur le périmètre du PSE**
- Avoir un **chargement inférieur à 1,4 UGB/ha** de surface fourragère principale (SFP)
- Avoir un **IFT inférieur à l'IFT régional** pour chaque culture



Pour s'engager dans le dispositif **les exploitants doivent obligatoirement être accompagnés par une structure** réalisant des audits d'exploitations. Les structures qui se sont positionnées sur ce territoire sont : les Chambres d'Agriculture 24 et 87, OCEALIA et le CER France.

Sur demande de l'Agence de l'Eau, **deux réunions d'information** (une par territoire) ont été organisées par les animateurs de territoire le **15 novembre 2019**, avec les **présentations de l'outil par l'Agence de l'Eau et SOLAGRO**. Le matin à Dournazac en Haute-Vienne pour la Haute-Dronne (17 participants) et l'après-midi à **Combiers** en Charente pour la Nizonne (**11 participants**).

Au moment du COPIL, il n'y a encore **aucun dossier abouti sur la Nizonne** (1 pré-diagnostic avec 14 points environ a été réalisé par la CA 24 et 3 pré-diagnostics avec les mêmes constats par CER France, aucun pour Océalia sur ce territoire). Sur la Haute-Dronne, 6 audits ont pu aboutir avec la CA 24 et 1 avec Océalia. Ces dossiers sont essentiellement sur les parties du territoire PSE qui n'étaient pas concernées auparavant par des MAEC. En effet l'outil **PSE n'est pas compatible avec les paiements pour la conversion ou le maintien en Agriculture Biologique, ainsi qu'avec les MAEC**. L'outil peut donc surtout se déployer là où il n'y a pas eu de territoire à MAEC. Sur la Nizonne, la partie la moins concernée par les MAEC, est la partie aval, qui concerne des profils d'exploitations majoritairement céréalières, ne correspondant pas aux critères des indicateurs (faibles surfaces en prairies, niveaux d'IFT trop élevés, trop peu d'infrastructures agroécologiques).

Contrats Natura 2000

Restauration et entretien d'habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces sur le site des tourbières de Venduire par le CEN Aquitaine à Venduire (24)

Il s'agit d'un contrat porté par le CEN Aquitaine. Il émane d'un constat de fermeture du milieu par abandon des pratiques agricoles traditionnelles, qui s'accompagne souvent d'une perte de diversité et de valeur patrimoniale. D'autant que le site des tourbières de Venduire est reconnu pour sa richesse en habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Neuf parcelles sont concernées pour tout ou partie par le projet de contrat Natura 2000. Six sont la propriété de la Communauté de communes du Pays Ribérais (CCPR), une du Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine), une de Madame Sandrine Charrier et une de Monsieur Norbert François Jean. Le CEN peut y intervenir par convention.

Ce contrat a pour objectifs : la restauration et l'ouverture des habitats d'intérêt communautaire (7210-1 végétation à Marisque, 6410-4 prairie à Molinie, 6430-1 mégaphorbiaie) qui sont également des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (Fadet des laïches et Azuré de la sanguisorbe), la maîtrise de la colonisation par les ligneux et l'entretien de ces habitats par débroussaillage et fauche mécanique.

Le montant de ce contrat s'élève à 43 881,19 €, pour 1,5 ha et 104 ml de restauration et 3,4 ha d'entretien (financé à hauteur de 53 % par l'Europe (FEADER) et 47 % par l'Etat).

La version finale du contrat a été déposée en avril 2018. Les premiers travaux de restauration et d'ouverture ont commencé fin octobre 2018 (jusqu'en décembre 2018) sur quatre secteurs.

Ces travaux sont réalisés par l'entreprise Lucane.

En 2019 (2ème année du contrat), il était prévu sur le secteur 1 en octobre, la fauche avec export sur 2 bandes et le débroussaillage des ligneux sur 1 bande. La météo ayant été malheureusement défavorable, la **fauche est**



reportée mais devra avoir lieu **avant avril 2020**. Toutefois, un **test de pâturage ovin** a quand même eu lieu sur le site cette année.

Pour 2020, il est à nouveau prévu de faucher le secteur 1 en octobre avec les mêmes modalités et il est prévu de couper les rejets arbustifs présents sur les secteurs 2, 3, 4, 5 et 6 qui ont été restaurés en 2018.

Réalisation de travaux de restauration ou d'entretien des tourbières de la Lizonne par le CREN Poitou-Charentes à Salles-Lavallette (16)

Contrat Natura 2000 particulier avec des financements 100% Etat, porté par le CREN Poitou-Charentes, sur les mêmes surfaces que le précédent contrat et sur les surfaces acquises dans le cadre de l'appel à projet « acquisition de zones humides sur les vallées de la Nizonne et de la Belle 2011-2013 », animé par la CATZH PNRPL.

Déposé le 20 novembre 2015 pour la période 2015-2019, ce contrat prévoit : la restauration de fosses tourbeuses pour les amphibiens et les odonates et de milieux ouverts par coupe / débroussaillage (3,12 ha), en lien avec la fosse (250 ml de bûcheronnage / débroussaillage et 1250 m² de curage), l'entretien de milieux ouverts par débroussaillage avec exportation et broyage (3,34 ha et 615 ml), pour un coût total d'opération évalué à 30 899 €.

La restauration a eu lieu pendant les 2 premières années, pour ensuite faire place à l'entretien mécanique.

La convention financière étant parvenue en janvier 2016, ces travaux ont donc commencé en début d'année 2016 au même moment que la pluie, ce qui a fait prendre du retard au chantier. Les travaux de l'hiver 2015/2016 se sont donc terminés en même temps que ceux de l'hiver 2016/2017 ont commencé. Le retard est depuis rattrapé et les secteurs de prairie restaurés ont déjà pu commencer à être pâturés dès 2017.

En 2018, les Amis du Patrimoine d'Horte et Lavalette (APHL) était intervenu pour entretenir les berges des mares de l'ilot 8, soit 3 mares (reprise de repousses sur berge pour permettre l'apport de lumière au niveau des mares, et limiter un peu l'apport de matières (feuilles) dans ces mares).

En 2019 (dernière année du contrat) les APHL ont réalisé **l'entretien des abords de mares et fossés des ilots 3 et 4** (cf carto diaporama) pour une surface totale de 2000 m². Il s'agit de l'entretien de surfaces restaurées lors de la 1ere année de contrat (sept 2016). Les travaux ont été effectués en septembre pour un montant de 772,80 €.



En 2020, l'entretien de la zone restaurée par ce contrat va se poursuivre, notamment par la mise en place d'une gestion agricole à travers la signature d'un bail à clauses environnementales sur l'ilot 2. Également, un nouveau projet de contrat Natura 2000 sera déposé (en réponse à l'appel à projet avant le 31 janvier 2020), afin de poursuivre la restauration et l'entretien des mares présentes sur la

zone d'acquisition du CEN, avec les mêmes objectifs en termes d'habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Contrat Natura 2000 forestier « îlots de senescence » sur les parcelles appartenant à la commune de Combiers (16)

Ce contrat se déploie sur 6 parcelles acquises par la commune de Combiers depuis fin 2015, dans le cadre de l'appel à projet « acquisition de zones humides sur les vallées de la Nizonne et de la Belle 2011-2013 ».

Il s'agit de 2 îlots qualifiés d'habitat d'intérêt communautaire de type « aulnaie-frênaie ». Ces deux îlots ont une surface d'au moins 0,5 ha et une zone tampon d'environ 30 m en retrait du chemin ouvert au public est établie. Ils contiennent au moins 10 tiges/ha d'arbres de gros diamètre ou ayant des signes de senescence. Selon les barèmes indiqués en annexes à l'arrêté DREAL n°131 du 29 juin 2011 concernant l'action F27012, renommée récemment F12i: Dispositif favorisant le développement de bois sénescents, les frênes et peupliers de diamètre supérieur à 40 cm et les chênes de diamètre supérieur à 60 cm, ont été marqués et correspondent respectivement à une indemnité forfaitaire par essence de 40, 25 et 110 € par arbre. La rémunération compense la préservation de ces îlots pendant 30 ans et est calculée sur la base d'une indemnisation du fond de l'îlot à hauteur de 2000 €/ha à laquelle s'ajoute l'indemnisation forfaitaire par essence avec un plafond à 2000 € par îlot. Selon ces critères, le montant de la rémunération pour ces 2 îlots a été calculé pour un montant total de 3992€.

Ce projet a été déposé en septembre 2017 auprès de la DDT 16 et de la DREAL. Par défaut d'outil pour son instruction, le comité de sélection des services de l'Etat n'avait pas pu le retenir.

À l'ouverture de l'outil d'instruction en mai 2018, le dossier a finalement été sélectionné. Le dossier a alors été remis à jour et déposé en novembre 2018 auprès de la DDT 16 pour passage en ICP.

Le contrat est aujourd'hui validé, pour le montant de 3992€, dont 3145,6 € revient à la commune (financé à hauteur de 50 % par l'Europe (FEADER) et 30 % par l'Etat), lorsqu'on enlève les 20 % d'autofinancement soit 786,40€.

Cette année, des **panneaux d'information** ont été installés afin de formaliser l'emprise des 2 îlots et informer les personnes qui pourraient s'y introduire.

Une **visite de validation du contrat par la DDT 16 a eu lieu le 3 juillet 2019**, à la suite de laquelle, l'aide a finalement été versée à la commune en octobre.



Protection du gîte à Chauves-Souris de la carrière de Bargeix par le CEN Aquitaine à Saint-Front-sur-Nizonne (24)

Cette action était inscrite dans le Docob du site validé en 2005. La carrière en question y était intégrée dans la proposition d'ajustement du périmètre du site.

L'extension du site intégrant la carrière a été validée dans le nouveau périmètre depuis 2016.

En raison de sa proximité avec la route départementale, son accessibilité facile, le site est très fréquemment visité, vraisemblablement à toutes les périodes de l'année.

Cette cavité souterraine est notamment connue pour abriter une colonie de Minoptère de Schreibers (Espèce d'intérêt communautaire prioritaire, concernée par le PNA) en période de transit (Automne et Printemps). Le gîte est localisé entre deux importantes cavités pour l'espèce (Grotte de Rancogne en Charente et Abime de la Fage en Corrèze) et constitue probablement une halte de

repos (au même titre que la Grotte du Caillaud ou les carrières d'Argentine) pour les individus naviguant entre ces deux principaux sites. Le site présente un intérêt de niveau régional pour les chiroptères (classification définie dans le cadre du 2ème PNA en faveur des Chiroptères 2009-2013)

Le propriétaire du site avait déjà alerté l'animatrice sur les problèmes de fréquentation depuis 2014. Il a conventionné en janvier 2017 avec le PNR et le CEN Aquitaine pour la gestion du site. Un diagnostic préalable à la fermeture a été réalisé par le CEN Aquitaine entre 2015 et 2017 dans le cadre du Plan d'action territorialisé pour les chiroptères sur la partie périgourdine du PNR Périgord-Limousin.

Suite à cette étude, un système de fermeture a été proposé pour être compatible avec l'ensemble des espèces inventoriées dans la carrière, soit 5 espèces d'Intérêt communautaire :

Espèce 1310 - Minoptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*)

Espèce 1304 - Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Espèce 1303 - Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

Espèce 1308 - Barbastelle (*Barbastella barbastellus*)

Espèce 1321 - Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

et 7 autres espèces :

Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)

Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)

Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)

Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)

Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

Oreillard roux (*Plecotus auritus*)

Oreillard gris (*Plecotus austriacus*)

La solution technique retenue pour la sécurisation physique du site est la fermeture au niveau d'une des étroitures de la carrière. La colonie de Minoptères est localisée au fond du site.

Afin de financer cet aménagement, un pré-projet de contrat Natura 2000 a été déposé en janvier 2019. Une fois retenu, le dossier complet a été déposé en juin 2019, pour un montant total de 6143,36 € (financé à hauteur de 53 % par l'Europe (FEADER) et 47 % par l'Etat).

Il s'agit de la pose d'une grille de fermeture en acier de dimension 6,98 m par 2,20 m de hauteur au niveau du rétrécissement avec un portillon d'accès de 1m de large avec cadenas sécurisé. Un espace libre de 1,45 m est maintenu en partie supérieur pour laisser un libre accès aux chauves-souris.

Elle a été installée sur le site fin juillet 2019.

A cette grille il est prévu d'associer un panneau de sensibilisation et d'information sur l'enjeu du site pour la chiroptérofaune et une caméra de surveillance afin d'évaluer la fréquentation humaine de l'allée d'entrée.

L'inauguration de la grille, ainsi que la pose du panneau de sensibilisation a eu lieu ce jour, à la suite de la réunion du COPIL, en présence du propriétaire du site, des représentants du CEN Aquitaine, de la DDT 24, de la DREAL NA, des présidents du COPIL et du Parc, des différents membres du COPIL intéressés (CA 24, SRB Dronne notamment) et de l'animatrice Natura 2000.



Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences

En 2019, l'animatrice a notamment été sollicitée pour :

- information auprès d'un futur acheteur de parcelles dans le site Natura 2000
- avis dans le cadre de la réalisation du PPGU (Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau Unique) du SRB Dronne
- participation à une réunion concernant l'étude pour la mise en place d'un système d'assainissement dans le cadre d'un projet de restaurant à la maison des tourbières de Vendoire (projet qui apparemment n'aura pas de suite). A ce sujet, les deux CEN (24 et 16), informent les membres du COPIL d'un projet de RNR (Réserve Naturelle Régionale) au niveau des tourbières de Vendoire et peut-être sur un périmètre plus étendu. Il s'agit d'un engagement volontaire, émanant des 2 CEN, en collaboration avec des acteurs locaux comme le SRB Dronne. Ce projet sera soumis à enquête publique. Une concertation locale devrait être mise en œuvre courant 2020.
- aide à la constitution de la notice d'incidence N2000 concernant le sentier de Combiers

Amélioration des connaissances et suivi scientifique

Mise à jour de la cartographie des habitats du site Natura 2000

La mise à jour de la cartographie des habitats du site (réalisée entre 2001 et 2002), accompagnée par le **CBNSA** – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (missionné par la DREAL), sur 3 ans, a commencé en 2017 par un complément typologique (relevés phytosociologiques réalisés par le CBNSA). Cette **typologie** a été livrée à l'animatrice pour pouvoir commencer les mises à jour sur le

terrain à partir de mars 2018. **Des compléments de terrain concernant notamment les habitats forestiers ont été réalisés cette année par le CBNSA** pour compléter et finaliser la typologie, qui devrait être livrée pour le début des prospections 2020.

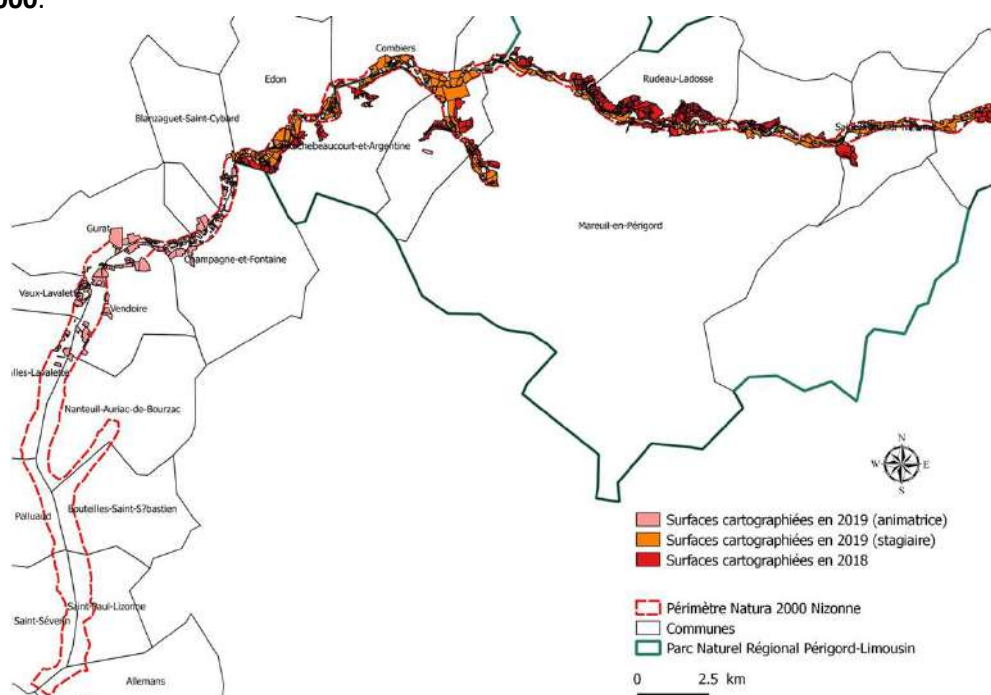
Chaque année depuis 2018, l'animatrice accompagnée d'un(e) stagiaire, réalisent la mise à jour de l'inventaire cartographique sur le terrain, par grand type de milieux :

- habitats de coteaux calcaires en 2018 (accompagnée par Margaux Marty - Master 2 Écologie Végétale & Environnement (EVE) - Université Toulouse III Paul Sabatier – ENSAT)
- **milieux alluviaux ouverts en 2019** (accompagnée par **Théo Aurand** - Master 2 BEE (Biodiversité Ecologie Evolution) Gestion de l'Environnement - Université Grenoble Alpes - UFR de Chimie et Biologie)
- forêts alluviales en 2020 (ce stage sera accompagné par Vincent Vérité - Master 2 « Gestion et Conservation de la Biodiversité » à l'Université de Bretagne Occidentale à Brest)

L'animatrice ainsi que le stagiaire, bénéficient d'un accompagnement par le CBNSA : formation sur la typologie réalisée (une à deux journées de cadrage sur le terrain) et à l'utilisation de **l'outil cartographique « KitCarto »** fourni également par le CBNSA.

Cette année, la **DREAL NA** avait mis à disposition (prêt) une **tablette tactile de terrain** pour faciliter les relevés. Ce prêt est renouvelé pour la saison 2020.

Pour cette année 2019, les prospections de terrain ont eu lieu **d'avril à septembre** (soit 2 jours de formation avec le CBNSA, 23 jours de terrain par le stagiaire et 24 par l'animatrice). La surface cartographiée par le stagiaire et l'animatrice en commun représente **729 ha sur la partie du site Natura 2000 située dans le périmètre du Parc**, ainsi que **312 ha**, cartographiés par l'animatrice dans **la partie aval hors périmètre du Parc**, le tout à l'échelle de terrain 1/5000. Soit un **total cartographié cette année de 1041 ha**, ajouté au 555 ha cartographiés en 2018, **1596 ha ont été cartographiés en 2 ans soit 47% de la surface du site Natura 2000.**



7 habitats d'intérêt communautaire (HIC) ont été retrouvés parmi 4 HIC génériques, dont 5 sont spécifiques aux habitats humides.

6430 – Mégaphorbiaies

6430 – 1 – Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (environ 14 % des HIC cartographiés cette année)

6430 – 4 – Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (environ 18 % des HIC cartographiés cette année)

6430 – 6 – Végétations des lisières forestières nitrophiles hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles (environ 1 % des HIC cartographiés cette année)

6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude (environ 32 % des HIC cartographiés cette année)

6510 – 1 – Prairies fauchées thermo-atlantiques méso-hygrophiles du Sud-Ouest (environ 30 % des HIC cartographiés cette année)

7210 – Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* (environ 1 % des HIC cartographiés cette année)

7230 – Tourbières basses alcalines

7230 – 1 – Végétation des bas-marais neutro-alcalins (environ 2 % des HIC cartographiés cette année)

20 % des surfaces cartographiées cette année sont des HIC (213 ha sur 1041 ha).

Parmi ces 4 habitats génériques, il a été retrouvé les mêmes types d'habitats qu'en 2001, à l'exception de l'habitat générique 6410 concernant les prairies à molinie. Une possibilité d'explication est que cet habitat est encore présent sur la zone Natura 2000, mais dans sa partie aval, non prospectée pour le moment (dont les tourbières de Vendoire par exemple, dont les informations récoltés par le CEN seront intégrées par la suite à la cartographie).

Une première analyse comparative entre la cartographie historique de 2001-2002 et celle en cours de mise à jour, nous permet d'identifier une proportion **d'environ 65 % d'HIC conservés contre 35% perdus.**

Bien que se basant sur une méthode différente de cartographie, il est possible de proposer des explications à la tendance évolutive de ces habitats. Dans les cas des pertes de HIC, par exemple, pour les habitats de **type « prairies maigres de fauche – 6510 », les pertes semblent être dues à un changement de type de prairie (ou de pratiques sur les prairies) dans la majorité des cas (prairie ressemée par exemple), un cas de remise en culture, plusieurs évolutions vers un HIC 6430 (lié peut-être à une extensification des pratiques), un cas de plantation, création d'un jardin, évolution vers un boisement,...**

Dans le cas des HIC de **type « Mégaphorbiaies – 6430 », les pertes sont majoritairement dues à l'abandon des pratiques allant vers la fermeture des milieux**, 4 cas de reprise de la fauche ont fait évoluer ces milieux vers un HIC 6510, 1 cas de remise en culture, 1 cas de plantation et 8 cas de baisse de surface rapport à des HIC déjà existants en 2001.

Des **gains** en HIC sont également observés entre les deux cartographies. S'agissant des HIC de type **« prairies maigres de fauche – 6510 », ils concernent principalement des parcelles engagées en MAEC** (absence de fertilisation dans 6 cas, fauche tardive dans 12 cas, ajustement de la pression de pâturage dans 4 cas, **reconversion de terre arable suivi de fauche tardive dans 2 cas**) et un cas conséquent d'un défrichement. Pour les HIC de **type « Mégaphorbiaies – 6430 », les gains observés**

sont conséquents également d'engagement en MAEC (fauche tardive pour 5 cas dont 2 à la place de HIC 6510, absence de fertilisation pour 1 cas) ou d'augmentation de surface par rapport à des HIC déjà existants en 2001 (4 cas).

Globalement la majorité des HIC inventoriés cette année ont été qualifiés dans un « bon » état de conservation.

Lors de ces prospections, 6 espèces à statut (4 protégées au niveau régional et 1 d'intérêt départemental et 1 espèce déterminante ZNIEFF) ont été observées :

- *Fritillaria meleagris* ou Fritillaire pintade
- *Thalictrum flavum* ou Pigamon jaune
- *Teucrium scordium* ou Germandrée des marais

retrouvées de manière assez régulière.

et de manière plus ponctuelle sur quelques relevés de terrain :

- *Potamogeton coloratus*
- *Carex lepidocarpa*
- *Ophioglossum vulgatum*



*Fritillaria
meleagris*



*Thalictrum
flavum*



*Teucrium
scordium*



*Potamogeton
coloratus*



*Carex
lepidocarpa*



*Ophioglossum
vulgatum*

Au regard de cette première analyse, il semblerait que les MAEC jouent un rôle positif dans le maintien et la restauration d'HIC de type 6510 majoritairement et dans une moindre mesure pour les types 6430. C'est pourquoi le Parc souhaiterait étudier plus finement l'efficacité des mesures de retard de fauche sur le site Natura 2000 à travers la réponse à l'AMI proposé par l'UMS Patri-Nat concernant « l'Évaluation de l'efficacité des mesures de gestion Natura 2000 – Période 2020-2024 – retard de fauche en prairies non subalpines ». Dans ce cadre une réponse a été déposée le 13 janvier 2020, concernant le suivi de 3 prairies en MAEC retard de fauche sur le site Natura 2000 « Vallée de la Nizonne » en comparaison avec 3 autres prairies témoin présentes sur le même site. La validation de cette candidature est en attente.

Comptage hivernal des chiroptères par le GCA (février 2019)

Un **comptage hivernal des chiroptères** a lieu chaque année par le GCA (Groupe Chiroptère d'Aquitaine), dont un des sites prospectés est situé sur le bassin de la Nizonne. Il s'agit de la carrière de Bargeix à Saint-Front-sur-Nizonne. Cette année, les effectifs sont assez proches de ceux relevés en 2018, à savoir : 17 Petits Rhinolophes (23 en 2018), 4 Grands Rhinolophes (3 en 2018), 1 Murin de Natterer (2 en 2018), 2 Murins de Daubenton et 2 Oreillard roux (1 en 2018) ainsi qu'un individu



Grand Rhinolophe

indéterminé y ont été recensés.

Programme « Les sentinelles du climat » porté par Cistude Nature

Dans le cadre de ce programme de suivi de l'influence des changements climatiques sur certaines espèces cibles, une **station météo** a été posée en août 2017 sur une **pelouse sèche de la commune de Saint-Sulpice-de-Mareuil, dans le périmètre du site Natura 2000**. Cette station a pour but d'accumuler les **données météorologiques** sur une zone où sont **suivis les cortèges de papillons** de pelouses sèches. La finalité de ce suivi est de répondre à la question suivante : le cortège des Rhopalocères (papillons de jour) des pelouses sèches va-t-il évoluer en réponse au changement climatique ? (suivi de l'évolution des cortèges, de l'abondance des espèces à affinités méditerranéennes et de l'apparition de nouvelles espèces).

Dans ce cadre les **premiers suivis ont débuté en mai 2018** avec un passage par mois jusqu'en août. Idem pour la **saison 2019** avec une **diversité totale de 20 espèces observées** (Hespérie des Sanguisorbes, Argus brun, Argus frêle, Bel-Argus, Azuré de la Bugrane, Thécla des Nerpruns, Petite Violette, Vulcain Céphale, Fadet commun, Satyre / Mégère, Myrtil, Demi-Deuil, Machaon, Fluoré, Gazé, Piéride du Chou, Zygène de la petite Coronille, Zygène de l'Hippocrévide, Zygène du Lotier, Ascalaphe soufré).



**Ascalaphe soufré
(*Libelloides coccajus*)**

Information, communication et sensibilisation

Actions d'animations et de sensibilisations

En 2019, plusieurs opérations de communication ont eu lieu concernant le site où la thématique Natura 2000 :

- Animation « Molhieras, levadas, servas... » - à l'ESC Ruban Vert à Mareuil – dans le cadre des JMZH – le 1er février 2019 – animation auprès de la classe de CM2 et soirée grand public -13 participants (le soir).
- Animation « balade nature et patrimoine » autour du Château de la Combe –à Puyrenier – le 25 mai 2019 – avec la mission inventaire du patrimoine du PNRPL et le SRB Dronne – 29 participants
- Animation « Libellules et demoiselles » -au Camping de Corneuil, à Saint-Sulpice-de-Mareuil – le 15 juin 2019 – avec un intervenant spécialiste de la LPO – 8 participants. Présentation en salle le matin puis départ vers 13 h à pied depuis le camping pour rejoindre la Nizonne, sous le domaine de la Rousselière jusqu'au moulin de Lameau, en passant par le château de Beaurecueil. Au final, ce sont 8 espèces d'odonates qui ont été observées (Calopteryx vierge, Calopteryx éclatant, Agrion de mercure (espèce protégée), Agrion à larges pattes, Agrion jouvencelle, Nymphe à corps de feu, Agrion élégant et Anax empereur), ainsi que 8 espèces de papillons (Gazé, Nacré de la Sanguisorbe, Piéride du



choux, Écaille martre, Zygène, Vulcain, Paon du jour, Sylvaine, Tristan) et une femelle de Lucane Cerf Volant (espèce également protégée).

- Intervention à la journée organisée par le SRB Dronne pour ses élus – le 20 juin 2019 à Brantôme – information et retour d'expérience sur la gestion des zones humides avec l'exemple des zones humides du site Natura 2000, gérées en collaboration avec l'équipe du SRB Dronne.

D'ores et déjà, 2 animations sont prévues sur le site en 2020 :

- le Dimanche 17 mai : Randonnée découverte de 5,5 km à travers le sentier des rives de la Nizonne à Combiers, pour rejoindre ensuite le coteau de Bonneuil, ses pelouses à orchidées et enfin le château de la Rochebeaucourt et son parc. En collaboration avec la mission inventaire du patrimoine du PNRPL, l'animateur Natura 2000 du Plateau d'Argentine et le SRB Dronne.
- le Samedi 13 juin dans le cadre du programme du département « Châteaux en fête » – "Sur las ribas de la Nizona...Sur les bords de la Nizonne..." au Château de la Vergne à Saint-Sulpice-de-Mareuil : Balade des prés mouillés des bords de la Nizonne aux taillis et pelouses sèches qui surmontent ses coteaux, agrémentée des contes et récits du pays, le tout en musique ! avec l'IEO Limousin (Institut d'Études Occitanes) et le musicien Nicolas Peuch.

2. Les actions hors contrats Natura 2000 accompagnées par l'animatrice et contribuant à l'atteinte des objectifs inscrits dans le Docob

Suivi Plan de gestion des zones humides d'Edon

Dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral du 17 Août 2010 qui a autorisé, au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement relatif à la gestion des eaux, les travaux du projet d'aménagement de la Route Départementale 939 et de la déviation de la Route Départementale n°12, sur le territoire des communes de la Rochebeaucourt (en Dordogne), Edon et Combiers (en Charente), l'article 9 fixe les mesures compensatoires à la charge du Conseil Départemental de la Dordogne, suite aux impacts résiduels du projet en lit majeur de la Nizonne.

À ce titre, des acquisitions foncières ont eu lieu et représentent un peu plus de 7,5 ha de zones humides en lit majeur de la Nizonne, au sein de la zone Natura 2000 « Vallée de la Nizonne », sur la commune d'Edon (en Charente).

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 17 Août 2010, la rétrocession de ces parcelles doit être envisagée auprès d'un organisme compétent dans la gestion durable des zones humides et le plan de gestion de cette zone doit également être établi pour une durée de 15 ans.

Pour respecter ses obligations, le Conseil Départemental de la Dordogne a sollicité le Parc naturel régional Périgord-Limousin, animateur d'une CATZH et du site Natura 2000 « Vallée de la Nizonne » pour l'élaboration du Plan de Gestion et propose la gestion du site au Syndicat mixte du bassin de la Dronne

Une convention partenariale entre ces trois structures a été établie et signée en date du 15 mai 2015.

La Cellule d'Assistance Technique à la Gestion des Zones Humides (CATZH) du Parc a eu en charge l'élaboration du Plan de Gestion, pendant l'année 2015 (réalisé en prestation par Cistude Nature).

La version finale de ce Plan de Gestion a été validée en juillet 2016.

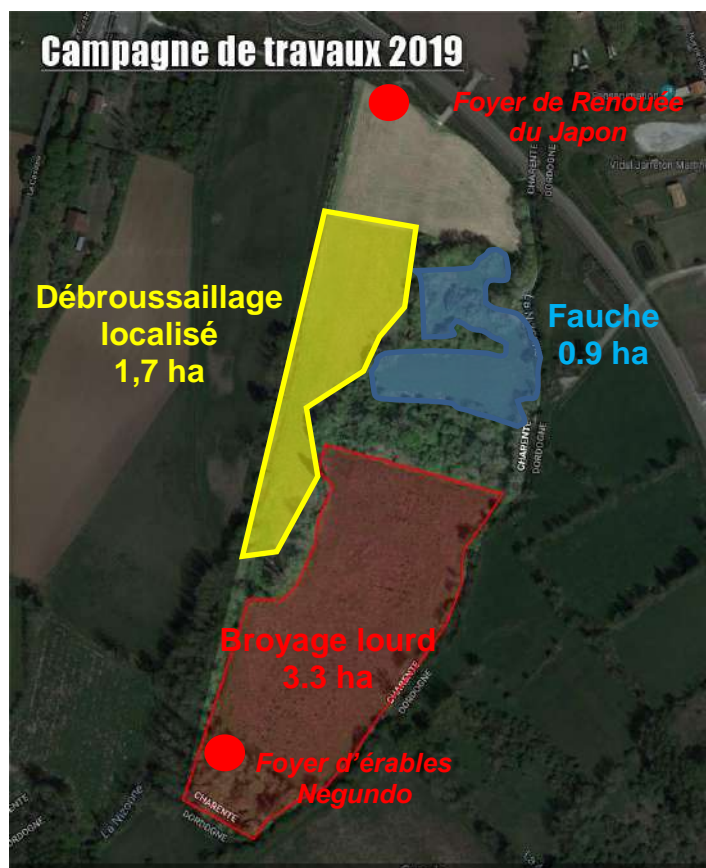
Deux enjeux majeurs orientent la gestion de ce site : la présence d'une diversité d'habitat dont l'un d'entre eux est d'intérêt communautaire, la mégaphorbiaie et l'intérêt du site pour l'entomofaune, avec deux espèces d'intérêt communautaire, le Cuivré des marais et l'Agrion de Mercure.

En conformité avec les préconisations du plan de gestion, dans l'objectif de faciliter l'accès et d'avoir une gestion cohérente du site, le Conseil Départemental de la Dordogne a également acquis la parcelle nord le 5 avril 2016 pour une surface supplémentaire d'environ 1,35 ha. Cette parcelle qui avait été cultivée jusque-là en maïs, a été ressemée avec un mélange de graminées et de légumineuses à l'automne 2018 pour reconstituer une prairie de fauche.

Le comité de pilotage de ce projet, constitué des structures suivantes : DDT 16 et 24 (N2000 et Police de l'Eau), DREAL NA, AAPPMA de la Rochebeaucourt, Fédération de pêche 24, PNR PL, SRB Dronne, Communes d'Edon et la Rochebeaucourt, CBNSA, CD 24 (DRPP et Services environnement), AEAG, OFB 16 et 24, CEN Aquitaine, CREN PC, s'est réuni pour la 7^{ème} fois, le 10 décembre 2019 pour présenter le bilan des actions 2019 et les perspectives et ajustements pour 2020.

Aucun suivi écologique n'était prévu cette année. **Globalement, la gestion de ce site se heurte à une forte dynamique des ligneux sur la zone.** Il est difficile de retrouver des prairies de fauches intéressantes pour le cuivré des marais sans passer par des **interventions lourdes de broyage**. Sachant **qu'à l'origine, les zones humides détruites par la route, qui sont à compenser par ce projet, étaient des prairies.**

Cette année, le SRB Dronne a fait pratiquer un **broyage lourd sur la parcelle sud**, par l'entreprise Roussillon en octobre. Cette parcelle sera par la suite réensemencée avec le même type de mélange que la parcelle nord, au printemps 2020. La **partie centrale a été fauchée** sans exportation par un exploitant agricole voisin en juin 2019. L'équipe du SRB Dronne a pratiqué un **débroussaillage localisé des rejets ligneux en mars 2019 sur la parcelle ouest**. Mais à l'automne les ligneux s'étaient à nouveau fortement développés sur toute la parcelle. Un broyage lourd par entreprise sera donc envisagé en 2020 sur cette partie. Les **actions sur les espèces invasives** du site se poursuivent (gestion du foyer de renouée, toutes les 4 à 5 semaines entre avril et septembre, avant que les tiges n'atteignent 80 cm de haut (arrachage manuel), en mai 2019, uniquement la coupe de quelques petits rejets en pied de souche des Erables Negundo situés au sud et un total de 32 ragondins ont été piégés en 2019).



Programme de travaux avec le SRB Dronne pour la restauration et l'entretien des parcelles de zones humides acquises par les communes de Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier (24) et Combiers (16)

Parmi les 3,4 ha de zones humides acquises par la commune de Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier (24) et les 5,86 ha de zones humides acquises par la commune de Combiers (16) **dans le cadre de l'appel à projet «acquisition de zones humides sur les vallées de la Nizonne et de la Belle 2011-2013»** animé par la CATZH du PNR Périgord-Limousin, se trouvent des **habitats d'intérêt communautaire de type « mégaphorbiaies » en cours de fermeture**. Ces habitats d'intérêt communautaire sont qualifiés avec une forte valeur patrimoniale dans le DOCOB du site. Il paraissait donc important d'agir pour leur restauration et leur entretien. La compétence en développement de l'équipe travaux du SRB Dronne sur ces types de milieux et l'adhésion de ces 2 communes au syndicat, nous a amené entre animateur et technicien à proposer un **programme de travaux** (notices de gestion mises à jour en début d'année 2018) **sur 5 ans (2018-2022)** sur ces 2 communes à intégrer annuellement au programme d'action du syndicat, pour **l'intervention de l'équipe en régie**.

Les premières actions de restauration (débroussaillage, bûcheronnage, dessouchage) ont débuté en février-mars 2018, suivi de l'entretien (broyage ou fauche) de ces zones restaurées en octobre 2018.

Les secteurs à restaurer sur la commune de Combiers sont divisées en 5 zones. Les zones 2 et 5 ont été restaurées en 2018, les autres zones (où les propriétés communales sont scindées au milieu d'autres propriétés) seront traitées dans les années à venir en fonction de l'animation auprès des propriétaires voisins pour les faire conventionner à la CATZH pour une gestion coordonnée.

En 2019, sur Champeaux et la Chapelle Pommier, les travaux ont consisté en la **fauche** de la prairie et la **coupe de quelques repousses de ligneux** dans les parcelles en mégaphorbiaie. Sur **Combiers**, les travaux ont concerné, la **coupe des peupliers de la zone 5** et le **nettoyage de la parcelle** en septembre, ainsi que la **restauration de la mare** en octobre par le SRB Dronne.



Parallèlement ces travaux de gestion s'intègrent également dans des **projets de sentiers de valorisation**, la commune de Combiers étant plus avancée pour le moment. Un comité de pilotage a été constitué depuis 2017 concernant la mise en place du sentier de la Nizonne, reliant la commune de Combiers à La Rochebeaucourt. Dans ce cadre, le SRB Dronne a réalisé **2 passerelles ainsi qu'un platelage** cette année, et **4 panneaux de valorisation qui seront installés sur le sentier en début d'année 2020**. Ce sentier devrait normalement être inauguré au printemps 2020.

A noté que la commune de Combiers, poursuit tant qu'elle en a l'opportunité les acquisitions de parcelles en bord de Nizonne. C'est dans ce cadre que des démarches ont été initiées cette année pour acquérir une grande parcelle riveraine (F 75 de 3,35 ha) parmi un lot plus important. La démarche de **préemption environnementale** a été déployée dans ce cadre avec un appui argumentaire rédigé par l'animatrice du site Natura 2000 à destination de la DREAL. La démarche d'acquisition est actuellement encore en cours.

AAP 2019 : Aides aux investissements pour la mise en place d'Infrastructures Agro-Ecologiques - Région Nouvelle Aquitaine

A travers sa mission d'animation de la Cellule d'Assistance Technique à la Gestion des Zones Humides (CATZH), le Parc accompagne ses adhérents dans l'obtention d'aides financières pouvant améliorer la gestion des milieux humides qui les concernent. Cette année, le Parc a assisté M. Roby, dans le dépôt d'un projet de mise en défens des berges de la Nizonne et d'aménagement de points de franchissement et abreuvoirs de substitution sur la commune de Saint-Front-sur-Nizonne, dans le cadre de l'appel à projet de la région concernant les aides aux investissements pour la mise en place d'Infrastructures Agro-Ecologiques.

Le site concerné par ce projet couvre des **parcelles de prairies humides pâturées, riveraines de la Nizonne sur environ 1 km, sous le bourg de Saint-Front-sur-Nizonne**, juste en amont de la zone reméandrée et aménagée en 2014 par le SRB Dronne.

Afin de limiter le piétinement des berges et le colmatage du lit du cours d'eau par les matières en suspensions conséquentes du piétinement bovin, la **mise en défens des deux berges par des clôtures** (environ 2150 m linéaire) et plusieurs aménagements de type **descentes aménagées (1), passages à gué (5)** et autre **franchissements (1 hydrotube)** sont prévus sur ce linéaire.

Le projet a été retenu par la région et M. Roby pourra bénéficier d'une aide de 80 % du montant des travaux (sur le matériel essentiellement, puisque M. Roby a choisi de faire lui-même les travaux).

Ces travaux sont prévus pour la fin d'été –automne 2020. Une réunion préalable qui réunira les services de police de l'eau, le syndicat de rivière et l'animatrice sera prévue avant le début des travaux pour conseiller M. Roby.

Travaux de réhabilitation du lit mineur de la Belle par le SRB Dronne

Dans le cadre du plan pluriannuel de restauration et de gestion de la Lizonne et de ses affluents 2013-2023, le SRB Dronne a pris contact avec M. Lajou (exploitant en polyculture-élevage sur la commune de Mareuil, engagé en MAE depuis 2008 et adhérent à la CATZH Périgord-Limousin depuis 2012) pour mener un projet de réhabilitation du lit mineur de la Belle (recalibré au début des années 80) sur sa propriété.

Suite à l'accord de M. Lajou, 2 chantiers ambitieux ont donc été réalisés par le SRB Dronne afin de redonner à la Belle ses méandres d'antan. Les travaux mis en œuvre par le syndicat (techniciens de rivières et équipe technique) ont en effet permis de redonner localement une morphologie sinueuse et diversifiée au ruisseau. Une technique de « déblai-remblais » a d'abord été mise en œuvre en 2018 afin de créer localement des méandres de part et d'autre du lit existant. En 2019, c'est toute une portion du cours d'eau qui a été déplacée dans un nouveau lit recreusé au sein de la prairie riveraine. L'apport de graviers et galets calibrés a permis de reconstituer un milieu favorable aux espèces aquatiques tout en améliorant les fonctionnalités du cours d'eau (épuration, oxygénation naturelle).

Sur ces deux tronçons, le **tracé de "la Belle" a été rallongé de 42 %, soit 115 mètres de**



linéaire de cours d'eau recréé. Et tout cela grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, du Département de la Dordogne et de la Fédération de pêche de la Dordogne.

Les résultats en terme de peuplement piscicole sont déjà positifs au regard de la pêche réalisée cette automne dans le premier tronçon restauré en 2018 (retour en grand nombre des espèces piscicoles de 1^{ère} catégorie : chabot, vairon et truite). A noter **la présence de plus de 400 Chabots (espèce d'intérêt communautaire inscrite dans le document d'objectif du site Natura 2000) sur cette partie de la rivière Belle intégrée au site Natura 2000.**

3. Questions diverses

Aucune autre question diverse n'a été abordée.

POUR CONCLURE

Mme ROUAUD remercie les membres du COPIL d'avoir participé à cette réunion et leur propose de venir inaugurer la grille et poser le panneau de sensibilisation réalisés dans le cadre du contrat Natura 2000 porté par le CEN Aquitaine et présenté en séance concernant la protection du gîte à Chauves-Souris de la carrière de Bargeix à Saint-Front-sur-Nizonne.

Clôture de la séance à 11 h 45

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES UTILISÉS

AEAG : Agence de l'Eau Adour-Garonne

APHL : Amis du Patrimoine d'Horte et Lavalette

CBNSA : Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique

CEN A : Conservatoire d'Espace Naturel d'Aquitaine (aujourd'hui intégré dans le CEN NA)

CEN NA : Conservatoire d'Espace Naturel de Nouvelle-Aquitaine

COPIL : Comité de Pilotage

CREN PC : Conservatoire Régional d'Espace Naturel de Poitou-Charente (aujourd'hui intégré dans le CEN NA)

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

DDT : Direction Départementale des Territoires (ici sont concernées celles de Dordogne et de Charente)

Docob : Document d'objectifs d'un site Natura 2000

DREAL NA : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine

ICP : Instance de Concertation des Partenaires (pour décision des projets en DDT)

MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

ONF : Office National des Forêts

PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique

PNR PL : Parc naturel régional Périgord-Limousin

PPGU : Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau Unique (pour les différents bassins versants gérés par le SRB Dronne)

PPR 24 : Propriété Privée Rurale de Dordogne

PSE : Paiement pour Services Environnementaux

RNR : Réserve Naturelle Régionale

SMCTOM de Ribérac : Syndicat Mixte pour la Collecte et Traitement des Ordures Ménagères

SRB Dronne : Syndicat mixte de Rivières du Bassin de la Dronne